

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Poseur de signalisation temporaire sur routes bidirectionnelles et voiries urbaines

Numéro du CQP :	144-2023 12 12
Date d'échéance CPNE :	Décembre 2028
Créé par les CPNE du :	12 décembre 2023

Autorité responsable de la certification :	CPNE Conjointes du Bâtiment et des Travaux Publics 33 avenue Kléber 75784 Paris Cedex
Responsable :	Secrétariat des CPNE 01 40 69 53.41 cpne.btp@national.ffbatiment.fr

Responsable du dossier :	FNTP - Fédération Nationale des Travaux Publics	
Porteur du CQP :	Syndicat des équipements de la route - SER 9 rue de Berri 75008 PARIS	Julien VICK 01 44 13 34 64 ser@ser.eu.com

Secteur d'activité	TRAVAUX PUBLICS
--------------------	-----------------

Description de l'emploi :	<p>Le Poseur de signalisation temporaire sur routes bidirectionnelles et voiries urbaines exécute un chantier dans les règles de l'art sur voie à vitesse réglementaire faible à élevée (30 à 90 km/h). Il doit donc maîtriser des compétences propres au milieu urbain et interurbain. Son rôle de garant de la sécurité, à la fois des usagers de la route aux abords de son chantier et de ses collaborateurs dans son enceinte, impliquent du Poseur de signalisation temporaire sur routes bidirectionnelles et voiries urbaines une attention très particulière lors de l'implantation de la signalisation (pose de panneaux, application de passages piétons provisoires, création de voies dédiées, etc.) spécifiques à l'environnement dans lequel il travaille.</p> <p>En milieu urbain, le Poseur doit de surcroît prendre en compte une mixité des flux, puisque les automobilistes, mais aussi les motocyclistes, cyclistes, piétons et tout utilisateur de modes de déplacements dits « doux » (trottinettes, rollers, skateboards, gyropodes, etc.) sont – malgré une signalisation implantée dans les règles de l'art afin d'éviter ces circonstances – susceptibles de circuler dans son environnement. À ce titre, le Poseur de signalisation temporaire sur routes bidirectionnelles et voiries urbaines est amené à interagir avec le public. Il est donc impératif qu'il sache réagir et se réfère à son Chef poseur en cas d'irruption du public dans le cadre du chantier.</p>
---------------------------	---

	Ces facteurs requièrent une expertise de la part du Poseur qui doit faire preuve de vigilance constante au regard de son environnement et implanter une signalisation qui saura au mieux le protéger, protéger ses collaborateurs et sécuriser les usagers des voies pour la durée de son intervention. C'est une activité à mener avec attention, savoir-faire et expertise.
--	---

Classement CCN :	Niveau II - Position 1 - CCN des Ouvriers des Travaux Publics
------------------	---

Enregistrement aux répertoires :	NC
Date d'échéance répertoires :	NC

Référentiels d'activités, de compétences

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>
Bloc 1 : Organiser son intervention de pose et de dépose de signalisation temporaire	
Préparation de l'intervention	Prévoir son intervention sur le plan matériel, logistique et sécuritaire en utilisant les documents à disposition dans le respect des normes CE et/ou NF afin de pouvoir accéder au chantier dans le respect des réglementations.
	Choisir les différents types de matériels de signalisation en utilisant les documents à disposition, et dans le respect des normes CE et/ou NF afin d'organiser son intervention.
	Maintenir en état de fonctionnement les véhicules et le matériel d'intervention dans les règles professionnelles afin de garantir leur bonne utilisation au cours des interventions.
	Optimiser le chargement et le déchargement des véhicules après instruction du chef poseur afin de garantir la disponibilité des outils et des types de signalisation sur le lieu de l'intervention.
Implantation de la signalisation temporaire	Repérer l'implantation de la signalisation temporaire sur le chantier en utilisant les documents techniques afin d'effectuer les travaux nécessaires dans le respect des règles de sécurité.
Bloc 2 : Réaliser la pose, la maintenance et la dépose de la signalisation temporaire	
Pose de la signalisation temporaire	Effectuer la pose de la signalisation en respectant les règles professionnelles de la signalisation temporaire afin de livrer un schéma routier conforme aux attentes de l'exploitant.
Préparation de la réception et de la prise en charge par l'exploitant	Contrôler l'installation de la signalisation temporaire en testant le fonctionnement afin de confirmer la conformité de l'implantation.
	Procéder au transfert en utilisant les procédures d'activation d'une coupure totale accompagnée par une déviation afin de faciliter la prise en main par l'exploitant.
Surveiller, patrouiller et intervenir	Contrôler l'installation en utilisant les règles de maintenance curatives afin de maintenir l'exploitation conforme aux règles de la sécurité routière.
	Rédiger le compte rendu de surveillance en utilisant la procédure adéquate afin de rendre compte des interventions de maintenance à prévoir.
	Réaliser les travaux de maintenance en utilisant les informations du compte rendu de surveillance afin de préserver la sécurité routière. Savoir préparer le matériel pour la maintenance.
Repli de l'intervention	Effectuer la dépose de la signalisation temporaire dans le respect des règles de sécurité afin de permettre le retour normal à la circulation.
	Trier les déchets en respectant les règles de tri en fonction des types de déchets afin de respecter les procédures environnementales.

